



Libre accès aux publications scientifiques et stratégie de non-cession des droits d'auteur au LTCI

Antoine Amarilli

23 mars 2023

Télécom Paris

Science ouverte et libre accès aux publications

- **Science ouverte** : permettre l'accès aux publications scientifiques, données, code source, gratuitement sur Internet sous licence permissive (Creative Commons BY)
- Focus sur les **publications scientifiques** ici
- **Enjeux** :
 - **Éthique** : notre recherche est financée par des fonds publics
 - **Inclusivité** : pas de barrières d'accès
 - **Efficacité** : progrès plus rapide en recherche si c'est facile d'améliorer l'existant
 - **Visibilité** : les articles en libre accès sont plus facilement trouvables par des moteurs de recherche, et potentiellement davantage cités
 - **Applications** : entraîner des modèles génératifs sur des articles scientifiques ?
- Réclamé par les **grands organismes de recherche** (CNRS, etc.), les **financeurs** (Plan S, dont l'ANR), l'**État** (plan national pour la science ouverte)

Difficulté : système traditionnel de publication scientifique construit sur les abonnements pour rémunérer des éditeurs (ACM, IEEE, Springer, Elsevier, etc.)

Trois voies pour le libre accès

- **Voie verte** : libre accès par auto-archivage
- **Voie dorée** : libre accès par paiement de frais de publication
- **Voie diamant** : accès libre, publication gratuite

Voie verte : libre accès par auto-archivage

- Définition : Les chercheurs mettent en ligne leurs articles **en parallèle** du processus traditionnel de publication
- Facile à faire de toute façon, déjà très répandu suivant les disciplines
- Généralement **permis** par les éditeurs (parfois : délai d'embargo...)
- Limites :
 - Souvent **sans licence explicite**, donc non-redistribuable
 - Hébergement **pas toujours pérenne** (pages personnelles, etc.)
 - **Versions multiples** d'un même article
 - Difficile de **faire le lien** avec la version de l'éditeur (DOI rarement renseigné)
 - **Communication et suivi** nécessaires pour que ce soit effectivement fait

Voie dorée : libre accès par paiement de frais de publication

- Définition : Les articles sont mis en libre accès par l'éditeur qui facture des **frais de publication** aux chercheurs
 - ... pour chaque article (APC)
 - ... par abonnement (modèles transformatifs, remplaçant les abonnements)
- Limites :
 - Frais **élevés** et sans lien avec les dépenses réelles (audience captive)
 - Nature = 9750 EUR par article!
 - Exclut les chercheurs qui n'ont **pas les moyens**

Voie diamant : accès libre, publication gratuite

- Définition : Les articles sont en libre accès **chez l'éditeur** et la publication est **également gratuite**
- Coûts (hébergement, etc.) pris en charge par d'**autres acteurs** (organismes publics, universités...)
- Notamment : **Episciences**, plateforme hébergée par le CNRS (CCSD)
- Nombreux exemples en informatique : LMCS, DMTCS, Fundamenta Informaticae, TheoretiCS, CJTCS, ToC, JAIR, JMLR...

La stratégie de non-cession des droits d'auteur

- Modèle traditionnel : Les chercheurs cèdent leurs droits aux éditeurs, qui leur donnent certaines permissions (notamment auto-archivage)
- La stratégie : Les chercheurs indiquent dès la soumission que la version finale des auteurs (avant formatage éditeur) sera placée sous **licence Creative Commons BY** (texte à indiquer au même endroit que les mentions concernant les financeurs)
- Concerne l'**auto-archivage** (voie verte pour le libre accès)
- Élimine les restrictions à l'auto-archivage (délai d'embargo, etc.)
- Déjà imposé par :
 - L'**ANR**, pour les articles financés par un projet ANR
 - Le **CNRS** et d'autres universités, pour ses personnels
- Accepté par la plupart des éditeurs, même si certains traînent les pieds

Recommandations pour le LTCI : libre accès (voie verte)

- **Encourager** l'auto-archivage des articles sur le portail HAL
 - Demander aux chercheurs de créer un **ORCID** et de l'indiquer
 - Demander de renseigner les **DOI** après publication
- **Recommander** aux chercheurs de suivre la stratégie de non-cession des droits
 - Permet aux chercheurs motivés de le faire, mais autorise les exceptions
- **Suivre** les dépôts en auto-archivage
 - Notamment en croisant avec d'autres sources bibliographiques
- **Préconiser** la prise en compte exclusivement des publications dans HAL pour l'évaluation des chercheurs dans les départements (comme le CNRS, l'INRIA...)
 - Demander la disponibilité du **texte intégral** et demander si possible la licence **Creative Commons BY** (sauf exception)

Recommandations pour le LTCI : libre accès (voie diamant)

- **Préférer** la voie diamant et la voie verte à la voie dorée
 - Questionner notamment le montant des frais de publication (APC)
- **Héberger** une plateforme de publication de revues ?
- **Soutenir** les plateformes existantes (sponsoring institutionnel arXiv) ?
- **Encourager** l'investissement des chercheurs dans de nouveaux modèles éditoriaux
 - Pour les membres de comités éditoriaux, possibilité de **démissionner collectivement** pour refonder le journal en libre accès (voie diamant)
 - Reconnaître le refus de relire pour des journaux à péage (**No free view? No review!**)
 - Souligner que ce type de contributions est pris en compte pour les évaluations et les recrutements
- **Discuter** de la pertinence de continuer à payer des abonnements
 - Actuellement 200 kEUR/an pour Télécom